

# *Association des propriétaires des Villas de l'Anse*



Communiqué 2025-07 (2025-04-10)

## ***Marina 2 – État d'avancement et démarches en cours***

Malgré les démarches initiales qui semblaient prometteuses et un accord verbal, le seul propriétaire sollicité par le Domaine hydrique de l'État (DHE) pour la Marina 2, situé au 815 impasse du Sizerin, a choisi de faire suivre une lettre de refus au DHE en septembre 2024, ce qui a eu pour effet de contrecarrer l'octroi d'un nouveau bail hydrique pour la Marina 2.

Ce propriétaire maintient toujours cette position de refus, ce qui contrevient à ses obligations et engagements puisque ce propriétaire a acheté le terrain, alors qu'il était sujet à une servitude permettant à l'Association l'installation de quais.

Nous sommes d'avis que le processus visant l'octroi d'un nouveau bail hydrique à la Marina 2 ne devrait pas permettre à un seul propriétaire, dont le lot est de surcroît grevé d'une servitude pour l'installation de quais, de s'y opposer et ainsi empêcher 190 propriétaires de continuer à bénéficier de la Marina 2, incluant les 32 titulaires de droit d'amarrage à cette Marina.

L'Association analyse donc ses options afin de faire valoir ses droits à cet égard. Voici les démarches accomplies au cours des derniers mois :

- Après maintes demandes, le conseil d'administration a réussi à obtenir une rencontre avec ce propriétaire qui fut tenue le 19 décembre 2024 pour lui présenter les enjeux de l'Association et de ses membres pour le maintien de la Marina 2. Au terme d'un délai qui fut accordé à ce propriétaire suivant cette présentation, ce dernier nous a confirmé qu'il maintenait sa position.
- Face à cette réponse, l'Association a donc signifié en date du 28 février 2025 au propriétaire concerné, une mise en demeure qui lui demandait d'acheminer son consentement sans quoi des recours juridiques seront entrepris.

- À la suite de cette mise en demeure, des échanges sont en cours entre l'avocat de ce propriétaire et celui de l'Association pour tenter de rechercher les options de règlements possibles.

Le conseil d'administration poursuit donc ses interventions dans le but d'obtenir un nouveau bail hydrique à la Marina 2.

Rappelons que la saison nautique 2025 à la Marina 2 est tout de même assurée vu la tolérance obtenue par l'Association de la part du Domaine hydrique de l'État qui se terminera aux termes de cette saison.

Nous vous tiendrons au courant des développements.

Le Conseil d'administration